

Postulat : pour une plage de Lutry – pleinement inclusive

En Suisse, environ 1,8 million de personnes vivent avec un handicap physique, une déficience intellectuelle ou des troubles psychiques — soit près d'une personne sur cinq. À Lutry, cette réalité concerne directement ou indirectement près de 2'200 habitantes et habitants, sur une population d'environ 11'000 personnes.

En principe, les personnes en situation de handicap jouissent des mêmes droits et de l'égalité de traitement, notamment en vertu de la Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand), ainsi que d'autres bases légales¹. Dans les faits, toutefois, cette égalité reste encore trop souvent partielle ou inégalement appliquée².

Selon une étude de Pro Infirmis (2023), menée auprès de plus de 1'400 participant·e·s, quatre personnes en situation de handicap sur cinq estiment que leur participation sociale est fortement restreinte. Ce constat met en évidence que, dans de nombreux domaines de la vie quotidienne, des obstacles matériels, techniques ou culturels continuent de limiter les libertés de choix et d'accès. Dans ce cadre, les communes disposent de marges d'action concrètes, notamment en matière d'aménagement des espaces publics.

La plage de Lutry constitue un lieu naturel, convivial et emblématique de la commune. Toutefois, son accessibilité pour les personnes à mobilité réduite demeure insuffisante. À ce jour, les équipements existants ne permettent pas aux personnes en fauteuil roulant ou à mobilité fortement réduite d'accéder à la baignade de manière autonome et sécurisée. Le recours à une tierce personne est le plus souvent nécessaire, ce qui limite l'autonomie et la dignité des usagers concernés.

Afin d'améliorer concrètement cette situation, différentes solutions peuvent être envisagées. Le Parti socialiste — en collaboration avec la société The Nautic Company³ — a notamment évalué la faisabilité de l'installation d'un dispositif de type SEATRAC à la plage de Lutry, dans la zone située derrière la buvette, en direction de Cully (voir annexe).

Le système SEATRAC (annexe) est une innovation technologique permettant aux personnes à mobilité réduite — y compris aux personnes âgées — d'accéder à la baignade de manière autonome. Il se compose d'un siège motorisé se déplaçant sur un rail, commandé à l'aide d'une télécommande étanche.

Ce dispositif permet à l'utilisateur de rejoindre l'eau sans assistance, dans des conditions de sécurité optimales. Le système est à la fois simple d'utilisation, discret et conçu pour s'intégrer à l'environnement naturel. Déjà déployé sur plus de 250 sites à travers le monde, le dispositif SEATRAC a permis plus de 500'000 utilisations depuis 2012. En Suisse, la ville de Lausanne a franchi une première étape en installant un tel dispositif sur les rives de Vidy en 2025.

¹ Comme par exemple la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH, ratifiée par la Suisse en 2014).

² Pour améliorer la situation, une « initiative pour l'inclusion » a été déposée le 5 septembre 2024, le Conseil Fédéral la soutient et travail à un contre-projet.

³ Société basée à Genève et au Madagascar est spécialisée en investigations lacustres et marines ainsi qu'en aménagements aquatiques (plus d'infos : www.seatrac.ch).

Le coût estimatif d'une installation complète, adaptée au site de Lutry, s'élève à environ CHF 57'000. -, incluant le matériel, l'installation ainsi que la formation à son utilisation. Des partenariats avec des acteurs publics ou privés (institutions, associations) pourraient être envisagés afin d'assurer l'entretien et l'exploitation du dispositif.

Au vu de ces éléments, et dans une perspective visant à garantir un accès équitable à cet espace public tout en renforçant l'inclusion des personnes en situation de handicap à Lutry, le postulant invite la Municipalité à évaluer l'opportunité d'étudier :

- Les différentes mesures susceptibles d'améliorer l'accessibilité de la plage de Lutry pour les personnes à mobilité réduite et/ou en situation de handicap,
 - Pour éventuellement en implémenter une ou plusieurs.

L'installation d'un éventuel dispositif ne se substitue pas à une réflexion globale en matière d'inclusion, mais peut au contraire en constituer une première étape concrète et visible, permettant à la commune d'engager progressivement une stratégie plus large en faveur de l'accessibilité.

Cette démarche s'inscrit ainsi dans une volonté de renforcer l'inclusivité et l'accessibilité de la commune, afin de permettre à chacune et chacun de profiter pleinement des espaces publics et des rives du lac.



Alain Plattet

Membre du Parti socialiste et indépendants de gauche

Annexes :

- Dossier - études de faisabilité du SEATRAC.